

COMPTE-RENDU

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à vingt heures, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTÉ DE COMMUNES XAINTRIE VAL' DORDOGNE dûment convoqué, s'est réuni à SEXCLES, sous la présidence de Madame Nicole BARDI, présidente.

Date de convocation : 23 janvier 2026

Présents : ARRESTIER Vincent, BALLUTEAU Danielle, BARDI Nicole, BEYNEL Joël, CARMIER Camille, CLAVIÈRE Hervé, DABERTRAND Jean, DA FONSECA Thierry, DUCHAMP Sébastien, DUMAS Laurence, FERRACCI Dominique, GASQUET Jean-François, GREGOIRE Daniel, JEAN Lionel, JOANNY Agnès, LAFON Francis, LAJOINIE Géraldine, LAVERGNE Martine, LEBOUVIER Adrien, LHERM Michel, LONGOUR Laurent, LUDIER Stéphane, MATIGOT Gilles, MIGNARD Sophie, MOISSON Albert, NACRY Marie-Christine, PARDOUX Stéphane, REVEILLER Michel, REYNIER Annie, RIGAL Christian, SALLARD Jean-Basile, STEFANINI Odile, TEULIÈRE Jean-Michel, TRASSOUDAIN Bernard, TURQUET Jean-Claude.

Absents : BITARELLE René, BRIANÇON Laurence, BRIGOULET Jean-Marie pouvoir à DABERTRAND Jean, CLAVIÈRE Aline pouvoir à LAVERGNE Martine, GALEWSKI Nathalie, LASSERRE Jean-Pierre pouvoir à TRASSOUDAIN Bernard, MEILHAC Sébastien, MONTALTI Fabienne pouvoir à FERRACCI Dominique, MOULIN Philippe pouvoir à LAJOINIE Géraldine, POUJADE André, REYNES Patrick, VAN NIEUWENHUYSE Régis.

Secrétaire de séance : M. Thierry DA FONSECA

Décisions du Bureau Communautaire					
Point 1.1 de la délibération du 9 juillet 2020 : Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres pour lesquels une procédure adaptée supérieure ou égale à 40 000 € HT et inférieure à 200 000 € HT a été mise en œuvre, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget					
Opération	AMO	Montant HT Avant	Surcoût Réunions HT	Montant HT Après	Date de la décision
Avenant n°1 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation du schéma d'eau potable – 10 réunions supplémentaires de 2021 à 2024	CPIE DE LA CORREZE	73 962.50€	2500 €	76 462.50€	19/12/2025
Point 3.2 de la délibération du 9 juillet 2020 : Solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics et privés intéressés et valider les plans de financement associés.					
Opération	Organisme sollicité	Montant HT de l'opération	Montant HT de l'aide sollicitée	Auto-financement HT	Date de la décision
Demande de subvention – Appel à projet lutte contre les îlots de chaleur - Siège XVD	FEDER	312 619,93 €	57% 179 281.55€	43% 133 338,38 €	23/01/26

N°	DÉLIBÉRATIONS	Vote
001	DB2026-001 : ADOPTION COMPLEMENTAIRE DES TARIFS D'ENTREES DES TDM La fin de saison 2025 a permis de dresser le bilan de fréquentation « <i>Groupes</i> » et « <i>Scolaires</i> » des Tours de Merle. À la suite de l'étude de comparative des offres concurrentes à l'échelle locale, et après examen des attentes actuelles, les tarifs « Groupes » et « Scolaires » ont été légèrement modifiés. Ces nouveaux tarifs permettront de s'adapter au mieux aux différentes typologies de groupes. Il appartient au Conseil Communautaire d'actualiser les tarifs d'entrées aux Tours de Merle. Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, ADOpte les tarifs « Groupe » et « Scolaires » des entrées des Tours de Merle, ADOpte la modification du tarif pour les Tours de Merle.	ADOPTÉ UNANIMITÉ
002	DB2026-002 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ADAF19 Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ATTRIBUE la subvention exceptionnelle suivante : Association ADAF19 : 1000 €	ADOPTÉ UNANIMITÉ
003	DB2026-003 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SAXO (TELETHON) Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ATTRIBUE la subvention exceptionnelle suivante : Association SAXO : 1000 €	ADOPTÉ UNANIMITÉ
004	DB2026-004 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - SPL Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, ATTRIBUE la subvention exceptionnelle suivante : Association Solidarité Paysans Limousin : 1000 €	ADOPTÉ UNANIMITÉ
005	DB2026-005 : APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC BGE Le développement économique de la Communauté de Communes Xaintrie Val'Dordogne étant une priorité, il est nécessaire pour elle d'appuyer sa stratégie d'aide et d'accompagnement des porteurs de projet sur un partenariat fort avec les acteurs économiques locaux. BGE Limousin Poitou-Charentes est une structure d'accompagnement reconnue, implantée de longue date sur les départements de la Haute-Vienne, de la Creuse et de la Corrèze, et depuis quelques années en Poitou-Charentes. Forte d'une expérience de plus de 40 ans au service du développement économique territorial, elle accompagne chaque année plus de 3 000 porteurs de projets et entrepreneurs, contribuant directement à la création d'emplois durables en milieu rural comme en zone urbaine. Son action s'inscrit dans une logique d'intérêt général et de dynamisation des territoires : Développer l'entrepreneuriat comme vecteur d'emploi, d'autonomie professionnelle et de revitalisation locale, en particulier dans les zones rurales où elle joue un rôle structurant dans l'accès à l'accompagnement et à l'initiative économique. Accompagner les porteurs de projets à chaque étape du parcours entrepreneurial, de l'émergence d'une idée à sa mise en œuvre opérationnelle : diagnostic approfondi, définition du modèle économique, étude de faisabilité, construction du prévisionnel, choix du statut juridique, stratégie marketing et commerciale, recherche de financements, organisation du démarrage et suivi post-crétation.	ADOPTÉ UNANIMITÉ

	Sécuriser les parcours et renforcer la pérennité des entreprises, grâce à des méthodes d'accompagnement éprouvées, à un suivi individualisé sur plusieurs mois, à des outils digitaux dédiés ("Mon Bureau Virtuel") et à une articulation fine avec les partenaires économiques, institutionnels et associatifs. Favoriser l'innovation, l'économie de proximité et l'économie sociale et solidaire, en soutenant les projets à forte utilité territoriale, ainsi que les entrepreneurs ayant des besoins spécifiques (femmes, bénéficiaires du RSA, travailleurs indépendants, publics fragilisés...). La CC XVD et BGE Limousin Poitou-Charentes mènent des actions communes en faveur du développement, de la pérennisation et du renforcement de son tissu économique. Elles souhaitent, dans le cadre de leurs compétences respectives, renforcer leur partenariat au service de ce territoire et de ses entreprises dans un souci de complémentarité et de mutualisation des moyens, en formalisant leur collaboration à travers la présente convention. La CC XVD versera dans ce cadre une subvention de 1 000€ à l'association BGE pour l'année 2026. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, APPROUVE le projet de convention de partenariat avec l'association BGE. AUTORISE Madame la Présidente à signer ladite convention et tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier. INSCRIT les crédits nécessaires au budget principal.	
--	---	--